

Annulation du protocole électoral

Un voyage au bout de la bêtise

Brassens a dit que le temps ne faisait rien à l'affaire, en rajoutant : "quand on est ... on est ..." et nous en avons la preuve, encore une fois, avec cette action au tribunal pour dégingliser le protocole électoral. L'accord signé **début juillet** est cassé après cette demande de **fin septembre**. Quelle sieste, deux mois, avant de filer le bébé à un avocat, les antisociaux d'APRR veulent bien foutre le bordel, mais trouver eux même les possibilités, trop dur pour leur intellect. En parallèle, ces malfaisants n'avaient pas oublier de déposer leurs listes pour ce protocole sans rien noter en bons hypocrites. Les griefs portaient sur la reconduction des collèges modifiés en Directions centrales et régionales et un collège pour les cadres en DP sur Nemours, Besançon et Genay, des CHSCT par établissement en augmentant le nombre de membres et les moyens, enfin les effectifs étaient pris trop tôt au 30 avril 2016 pour déterminer le nombre d'élus (surtout DP).

- Les collèges modifiés (maîtrise + exécution ou cadres en DP) existent depuis des années mais il faut l'unanimité des organisations syndicales personne ne gagnera quelque chose avec un retour en arrière. Un élu pour trois salariés sur certains lieux de travail en collège exécution en DP et CE ?
- Les CHSCT subissent la baisse d'effectif et devaient passer à **quatre membres partout** et donc les ramener au niveau de l'établissement avec **20h par mois de délégation et 8 membres par entité** était très favorable. C'est du domaine d'une discussion avec les comités d'établissement, les membres des petits CHS se dérouilleront avec 5 heures par mois pour faire leur travail.
- Les effectifs sont en baisse d'année en année depuis 2002 Plus on repousse dans le temps la recherche du nombre exact, plus on a de chance de perdre un poste d'élu, la baisse du nombre d'employés chez APRR ne s'est pas arrêté en 2016, **demande aussi stupide que contre productive !**

"Les idiots utiles sont une source de revenu pour moi, tant pis si les salariés paient la facture".



Extraits plaidoirie
de l'avocat de Sud
le 18/10 à 10h

" Le personnel d'exécution n'a pas du tout la maîtrise des ordinateurs, téléphone etc. ce vote l'handicaperà

Si on vole le portefeuille d'un salarié, on pourra voter chez APRR en utilisant son code et sa carte vitale

Affichage le 22 octobre 2016

Le vote électronique est maintenu

Le maintien du vote électronique est une bonne chose et fait entrer APRR dans le cercle des entreprises modernes et plus démocratiques avec une totale indépendance du salarié. Faire du Zola au tribunal en caricaturant, méchamment, les capacités intellectuelles du personnel d'exécution à se servir d'un Smartphone est indigne et offensant.

Nouvelle négociation, code du travail et stand-by des CE

Un nouveau protocole au niveau du code du travail avec de nouvelles dates et peut être une prolongation des mandats des élus ? Pas certain (accord unanime), que ce prolongement soit utile puisque les CE **seront bloqués dans tous les cas** en début d'année. **Ils ne pourront pas prendre une seule décision à la place des futurs élus**, le code du travail devant devenir une ligne rouge infranchissable, faute de se voir invités au tribunal d'Instance pour non respect de la loi en voulant défendre les salariés.